EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 juin 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre juin deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 juin 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance,Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECOER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Havva ISIK à Grégory BERNARD, Carole COURTIAL à Cécile AUDET, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Jean-Philippe VALENTIN à Didier MULLER, Louis VIRGOULAY à Christine DULAC-ROUGERIE**
Excusé(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Thierry ORLIAGUET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Alain MARTINET préside la séance pour la question n° 1 (Compte Administratif 2009).
Danielle AUROI donne pouvoir à Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 3.
Alain LAFFONT donne pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE et quitte la séance à partir de la question n° 8.
Odile SAUGUES quitte la séance à partir de la question n° 8.
A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 47

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Un budget de 35.000 € demeure disponible au BP 2010 au titre des aides exceptionnelles.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATION CULTURE ET COMMUNICATION

Cette association envisage d'organiser les 26 et 27 juin prochain, la deuxième édition de « Festiv'Arts », place de la Victoire dont l'objet est de confronter des démarches artistiques et celles d'artistes d'art (gravure, vitraux…). En parallèle à cette animation, des visites et concerts seront proposés à la Cathédrale.

300 €

ORCHESTRE SOSTENUTO

Cette formation créée en 2005 par Takashi Kondo (par ailleurs violoncelliste à l'Orchestre d'Auvergne), rassemble principalement des jeunes musiciens amateurs de la région. Il est envisagé d'organiser une nouvelle édition des « Rencontres Symphoniques » qui prendra la forme de deux concerts à la Maison de la Culture, gracieusement mise à sa disposition pour cette occasion.

2 000 €

LE MONTICULE

Cette association envisage de proposer une exposition photographique sur le thème du portrait intitulée « Séismique du Rire » réalisée par Lucas Falchero. (Une première exposition sur le thème des espaces scéniques avait déjà été réalisée par ce photographe amateur).

Cette exposition serait également organisée à la Maison de la Culture, salle Gripel à la rentrée 2010.

1.500 €

JAZZ AU POCO

Cette association organise depuis 2 ans, la programmation du même nom dans la salle du Poco Loco (Théâtre du Petit Vélo). Celle-ci, organisée d'octobre à mai propose une douzaine de concerts avec pour objectif de promouvoir le jazz sous toutes ses formes de façon à fidéliser de nouveaux publics. La dernière édition vient de se clore sur un bilan très positif et une fréquentation en nette augmentation (120 spectateurs en moyenne par concert). Elle organisera sa troisième saison en 2010/2011.

8.000 €

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 juillet 2010

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint chargé de la Politique Culturelle

Olivier BIANCHI